

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30**

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :  
**27 juin 2019**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**3ème séance 2019**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents** :

Mme PANO-WENTZEL Marylène  
M. ROMARY Fabrice

**Objet** : Motion pour la préservation de la  
Ressource en eau

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

N°64/2019

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal du déficit d'un million de mètres cube par an de recharge naturelle en eau de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) sur son secteur Sud-Ouest,

Le Conseil Municipal ainsi informé considérant :

- Que le prélèvement actuel sur les nappes des GTI créent un déficit par rapport à la recharge naturelle d'un million de m3 par an,
- Que la ressource en eau est prioritairement destinée aux populations de son territoire, comme prévoit la loi sur l'eau de 2006 et un décret en Conseil d'Etat, précisant : « la gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publiques, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population »,
- Que, dans un contexte de changements climatiques, comme le prouve la sécheresse de l'été 2018, d'autres étant annoncées pour les années futures, il est essentiel de subvenir en priorité aux besoins des populations des communes en manque de ressource,
- Que le prélèvement d'eau par une société privée pour une valorisation marchande ne peut se faire qu'après équilibre entre le prélèvement et la recharge naturelle, ce qui n'est pas le cas,
- Que le secteur sud-est de la nappe GTI est dans une situation d'équilibre très fragile, sensible aux variations de la pluviométrie,

- Que de nouveaux forages risquent d'affecter l'étiage des cours d'eau et de porter atteinte à la biodiversité,
- Que de nouveaux forages dans le périmètre de pompage du syndicat des Ableuvenettes pourraient mettre en péril celui-ci,

Après en avoir débattu,

Emet unanimement un avis défavorable au projet de prélèvements dans le secteur sud-est GTI, à destination des populations locales du secteur de Vittel - Contrexéville, pour permettre la valorisation marchande de la ressource GTI sud-ouest, au détriment des populations locales à qui revient légalement la priorité d'usage.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,